

CROZON

L'aménagement de La Palue au menu du conseil

Le conseil municipal de Crozon s'est réuni, jeudi soir, en mairie. À l'ordre du jour, figuraient notamment le débat d'orientation budgétaire et l'aménagement de La Palue.

● Le débat d'orientation budgétaire (Dob) et le choix d'un scénario pour l'aménagement du site de La Palue promettaient des débats et des discussions, au dernier conseil municipal de Crozon, jeudi soir. Mais il n'en fut rien ou presque, si l'on met de côté quelques passes d'armes sur des questions de vocabulaire, de chiffres plus ou moins compréhensibles et compris ou encore des piques récurrentes de l'opposition, qui reproche à l'équipe en place son manque d'écoute et de communication.

Une situation financière « saine »

Patrick Berthelot a ouvert le bal de l'avant-dernier conseil de l'année avec la présentation du Dob. Après avoir passé en revue le contexte macroéconomique, dressé un état des lieux « des incertitudes et du manque de visibilité sur les futures dotations de l'État » et la « nécessaire prudence pour poursuivre le

contrôle des dépenses de fonctionnement », le maire s'est félicité d'une situation financière « saine » pour Crozon. Les recettes de fonctionnement sont en grande partie dues, pour 2024, « à la vente du terrain Amenatys et à la majoration de la taxe sur les résidences secondaires » et l'évolution des dépenses, elles, est surtout le fait « de la hausse des charges générales », a précisé l' élu. Pour la prospective budgétaire 2022-2026, les plus grosses dépenses concerneront la voirie et les réseaux (pour plus d'1,8 M€), la construction du nouveau centre de secours (plus d'1 M€), la protection contre la mer, notamment les sites de Toul car et du Loc'h (835 000 €) ou encore les écoles (250 000 €) et la construction d'une crèche (100 000 €). L'épargne communale est, elle, « grandement due à la taxe sur les résidences secondaires », mais « la capacité d'autofinancement, elle, se dégrade ».

Quatre scénarii, quatre enjeux

Après avoir obtenu l'unanimité pour ce débat d'orientation budgétaire et avoir passé en revue les tarifs communaux prévus pour 2025, « sans grand changement », les élus ont enchaîné avec le sujet de l'aménagement futur du site de La Palue. Quatre scénarii étaient étudiés, avec quatre enjeux forts : « La gestion des accès, du stationnement et des différentes mobilités ; la résilience par rapport à la fragilité du milieu naturel ; la prise en compte des acteurs du territoire (usagers, riverains, touristes) ; enfin, la nécessaire préserva-

tion du site et la facilité de repérage et d'information ».

Futur site de La Palue : contournement du village

Le scénario 4 et sa variante 1, proposant le contournement du village et un accès proche de la mer, ont été adoptés, moins les voix des groupes de Gaëlle Vigouroux et Jean-Luc Guennegues. Ce dernier a pointé la question de la « faisabilité à long terme de ce projet » et de « son incohérence : pourquoi dénaturer d'un côté pour renaturer de l'autre ? », s'est-il interrogé. De son côté, Gaëlle Vigouroux a expliqué les raisons de l'abstention de son groupe : « Le coût du projet de 2 M€ tout juste esquissé, l'impact environnemental conséquent sur le milieu, la non-prise en compte des contraintes liées au Code de l'environnement et au Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUiH), l'absence des avis des autorités et l'absence de rétroplanning ne nous permettent pas de voter favorablement pour ce scénario. Un mix entre les scénarios 1 et 3 prenant en compte la saisonnalité aurait été préférable », a ajouté l'élue, soulignant que « ces solutions auraient eu le mérite d'être applicables rapidement ». Étonnamment, le groupe de Chantal Sevellec, lui, a voté pour ce scénario, qui « respecte bien la Loi littoral », selon l'élue d'opposition.

Pratique

Prochain et dernier conseil municipal de l'année, à Crozon, le jeudi 12 décembre, à 18 h, en mairie.